

25 oct 2019 -16:25

Appartient à Conseil des ministres du 25 octobre 2019

Fixation des redevances pour deux nouvelles plaques d'immatriculation

Sur proposition du ministre de la Mobilité François Bellot, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à fixer les redevances liées à deux nouvelles plaques d'immatriculation.

Le projet modifie l'arrêté royal du 6 novembre 2010 relatif à la fixation des redevances liées à l'immatriculation des véhicules afin d'introduire les redevances liées à deux nouvelles plaques d'immatriculation, à savoir la plaque professionnelle et la plaque nationale. Ces plaques visent à fournir une alternative légale aux catégories de personnes ne pouvant plus bénéficier de la plaque essai et de la plaque marchand.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de
Belgocontrol et de la Société nationale des chemins de fer
belges
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 00
<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot
Porte-parole
+32 471 44 92 49
melisa.blot@bellot.fed.be

Jasper Pillen
Porte-parole
+32 472 78 89 17
jasper.pillen@bellot.fed.be